Aménagement écologique du plan d'eau de Nohic

Porteur du projet : FDAAPPMA du Tarn et Garonne

Nohic

Subvention FEADER de 12 798,72€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 05/03/2018

Le plan d'eau du bois des Allègres (10 ha), appartenant à la commune de Nohic est un ancien site exploité par une gravière, sous gestion de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Tarn-et-Garonne, depuis 2016.

En partenariat avec la commune de Nohic, la fédération de pêche a réalisé en propre et avec des sous-traitants des **travaux de réhabilitation et actions, pour améliorer les conditions écologiques du milieu aquatique et valoriser le site pour la pêche :**

- création d'îlots végétalisés et reconnexion hydraulique pour améliorer le milieu écologique ;
- aménagement d'une zone de frayères à but pédagogique avec pose de frayères artificielles la 1ère année ;
- aménagement de postes de pêche en berge et de linéaires sécurisés pour accueillir un public familial ou à plus faible mobilité (enfants/personnes âgées) ;
- sécurisation de l'accès pour les embarcations légères ;
- signalétique et pose de 5 panneaux d'information pédagogique sur la pêche et l'écosystème.

Des actions de sensibilisation ont également été réalisées dans 5 écoles de la Communauté de Communes de Grand Sud Tarn et Garonne (275 élèves) et auprès du grand public (Montauban).

Les premiers travaux ont démarré fin 2017.

Le plan d'eau

Exemple de panneau de sensibilisation

Travaux réalisés

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°6 « Concilier développement du territoire, maintien d'un environnement de qualité et économies d'énergies » :

6.1 - Préservation et valorisation du patrimoine naturel :

- Action de sensibilisation des acteurs locaux et de publics cibles (ex : touristes, scolaires) à l'environnement, la conservation de la biodiversité, la qualité de l'eau, la sauvegarde des paysages ruraux et sites remarquables
- Valorisation de sites environnementaux dans le cadre de projets pédagogiques.

Plafond LEADER : 40 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 02/08/2018)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**53 866,76 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**12 798,72 €**
Autre cofinanceur :	
→ Région Occitanie	2 585,60 €
Autofinancement	38 482,44 €